

## Kim, Sabrina

---

**De :** Halucha, Paul  
**Envoyé :** Le samedi 24 octobre 2020 11:01  
**À :** Kim, Sabrina  
**Objet :** Respirateurs

À titre d'information.

### Chronologie

- = **30 mars :** Nous sommes entrés en communication avec Ventilators for Canadians (V4C) après que Rick Jamieson et Jim Danby aient communiqué avec Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) en réponse à l'appel à l'action industriel.
- = **31 mars :** Lettre envoyée à V4C et dix autres projets de respirateurs connus pour obtenir des renseignements afin d'appuyer l'examen par un comité d'experts. Le comité externe d'experts comprenait les membres suivants :
  - o D' David Neilipovitz, M.D., Associé du Collège royal des médecins du Canada, Professeur agrégé en anesthésiologie, doyen et directeur du département de médecine de soins intensifs à l'Université d'Ottawa
  - o D' Mehran Anvari : Professeur, Université McMaster/hôpital St. Joseph's Healthcare
  - o Todd Deaville : Directeur, ingénierie et recherche et développement, Magna International
  - o Kevin Mullins : Directeur de l'administration, Honda of Canada Manufacturing (HCM), Honda Canada
  - o Carolyn McCoy : Inhalothérapeute, directrice des services d'agrément et de pratique professionnelle, Société canadienne des thérapeutes respiratoires
  - o Stephen Dibert : Conseiller stratégique – Sciences de la vie (ancien inhalothérapeute, anciennement Mdtech Canada et TOHealth!)
  - o Gene Breaux : Inhalothérapeute, Hôpital de Moncton et Réseau de santé Horizon
- = **1<sup>er</sup> avril :** Chaque entreprise a soumis des renseignements par écrit pour examen par le comité, sous forme de réponses à des questions standardisées. Les membres du comité se sont rencontrés en personne pour discuter.
- = **2 avril :** Premier courriel de la part de Rick Jamieson signalant qu'ils ont abordé Baylis Medical pour en faire le partenaire du consortium (avant la rencontre avec le comité d'experts).

**2 avril :** Après les délibérations du gouvernement à l'interne en ce qui concerne l'ajout de Baylis Medical au consortium à titre de sous-traitant, il a été conclu qu'il n'était pas dans l'intérêt du Canada d'exclure la participation de la firme étant donné son expertise reconnue dans la production de dispositifs médicaux et le fait que la sélection des offres serait assujettie à la même diligence raisonnable indépendante et aux mêmes procédures de passation de marché formelles. De plus, il a été recommandé aux principaux membres du consortium que la décision du consortium d'inclure Baylis Medical devrait également comprendre un mécanisme pour que M. Baylis se retire lui-même du projet étant donné son ancienne fonction à titre de député.
- = **2 avril :** Le comité d'experts a tenu des réunions avec chaque entreprise pour clarifier les renseignements requis.
- = **2 avril :** V4C est recommandé par le comité d'experts comme étant l'une des propositions canadiennes dignes de soutien.
- = **2 avril :** Rick Jamieson confirme que le consortium a décidé d'accepter Baylis Medical comme partenaire, mais que M. Baylis a nommé d'autres cadres supérieurs pour diriger à sa place pour éviter qu'il soit impliqué personnellement dans le projet.
- = **3 avril :** Les lettres d'intention sont envoyées aux trois projets de respirateurs canadiens, y compris FTI (société de portefeuille établie par les consortiums de V4C le 31 mars pour gérer le projet).
- = **3 avril :** SPAC entame des négociations avec les trois premiers projets de respirateurs canadiens, y compris FTI. Baylis Medical était impliqué dans les négociations contractuelles dans le cadre des consortiums.
- = **7 avril :** SPAC envoie une deuxième lettre d'intention aux projets de respirateurs canadiens, y compris FTI.
- = **7 avril :** Annonce publique sur la collaboration entre le gouvernement du Canada et les entreprises canadiennes de respirateurs, y compris Ventilators for Canadians.

- = **7 avril** : Les articles de presse mentionnent que des représentants de Baylis Medical font partie de la coalition Ventilators for Canadians.
- = **10 avril** : Attribution du contrat à FTI.
- 12 juin** : Santé Canada approuve les respirateurs en vertu de l'arrêté d'urgence.
- 21 juillet** : Première livraison des respirateurs FTI.
- 31 juillet** : Une vidéo soulignant le projet Ventilators for Canadians est publiée sur le portail Fait au Canada, faisant mention de Baylis Medical.

Questions et réponses spécifiques :

- Ventilation de FTI. De qui s'agit-il, quand a-t-elle été formée, quelle est sa relation exacte avec V4C?

V4C est un consortium d'entreprises de fabrication qui ont offert de fabriquer des respirateurs pendant la crise. Lorsque leur offre a été sélectionnée par le comité indépendant d'experts à titre d'offre privilégiée, ils ont dû établir une relation contractuelle avec le gouvernement du Canada. FTI a été établie à titre de société de portefeuille à cette fin. La relation contractuelle directe du gouvernement du Canada est établie avec FTI. Baylis Medical est un sous-traitant de FTI pour effectuer la livraison des respirateurs. Le consortium a communiqué avec Baylis en raison de son expertise dans le domaine des dispositifs médicaux.

- Ventilation du contrat avec FTI et de la façon dont ils distribuent l'argent à leurs sous-traitants.

Le contrat du gouvernement du Canada a été conclu avec FTI, qui est responsable de distribuer l'argent à ses sous-traitants pour la livraison de respirateurs. Le gouvernement du Canada n'est pas impliqué dans la gestion des sous-traitants ou dans la relation contractuelle entre FTI et ses sous-traitants.

- Que fait exactement Baylis Medical en ce qui concerne les respirateurs? Que font les autres partenaires en vertu du contrat avec FTI?

FTI pourrait nous fournir un portrait global de la division des tâches entre les sous-traitants, mais nous savons que, dès son arrivée dans le projet, Baylis Medical a établi une installation spécialisée pour la fabrication de respirateurs, y compris tout l'équipement nécessaire. Baylis Medical était également responsable de la formation du personnel, de la gestion des procédures réglementaires auprès de Santé Canada, de la gestion de la relation avec Medtronic et de la gestion des autres sous-traitants en leur attribuant des pièces et des tâches.

- Combien de respirateurs avons-nous reçus à ce jour de la part de FTI et des autres entreprises?

En date du 23 octobre 2020, FTI a livré 2 172 respirateurs.

CAE en a livré 321, mais continue à travailler avec l'Agence de la santé publique du Canada en ce qui concerne les problèmes de qualité. Starfish et Vexos n'ont pas encore effectué leur première livraison.

- À quel moment V4C a-t-elle soumis son offre par l'entremise du portail d'ISDE? L'offre mentionnait-elle Baylis?

V4C a communiqué avec ISDE le 30 mars 2020. Baylis Medical ne faisait pas partie du projet à l'époque (on l'a mentionnée dans les discussions pour la première fois le 2 avril 2020).

- On me dit que le 4 avril, un communiqué de presse provenant de V4C confirmait qu'ils avaient convenu de travailler en sous-traitance avec Baylis pour utiliser sa salle blanche, mais Medtronic offrait également sa propriété intellectuelle à Baylis pour la production de respirateurs. Qui avait la relation de propriété intellectuelle avec Medtronic?

C'est Baylis Medical qui entretient une relation de propriété intellectuelle avec Medtronic. Cela a été arrangé entre Medtronic et le consortium, puisque c'est Baylis Medical qui détient les attestations appropriées pour la fabrication de respirateurs.

– Comment les respirateurs de FTI se comparent-ils à ceux des autres?

Les fonctionnaires de l'ASPC ont confirmé la reconnaissance des respirateurs FTI. Les problèmes de qualité initiaux ont été résolus et l'ASPC a déterminé que leurs livraisons présentent de faibles risques. CAE travaille avec l'ASPC pour résoudre les problèmes de qualité de leur première livraison de respirateurs. Les autres entreprises n'ont pas encore effectué leur première livraison, mais elles ont toutes deux reçu l'approbation réglementaire de Santé Canada et comptent effectuer leur première livraison au début du mois de novembre.

– Quelle était la recommandation du comité d'experts et quelle était la recommandation de l'ASPC?

Le comité d'experts a cerné quatre projets méritant son appui. Les fonctionnaires de l'ASPC, ainsi que les fonctionnaires de Santé Canada et de SPAC, faisaient partie du processus pour veiller à ce que le comité ait accès à l'expertise en matière de santé publique, de réglementation et d'approvisionnement. L'ASPC a ensuite soumis une demande d'achat de 10 000 unités à SPAC. Le volume reflète l'incertitude temporaire quant à la quantité requise, ainsi que le volume maximal requis par les entreprises pour une opération commerciale judicieuse.

– V4C reçoit-il un montant « comparable » par rapport aux autres?

Le contrat de V4C de 237 millions de dollars est conforme aux autres contrats, qui vont de 170 millions de dollars à 250 millions de dollars.

Envoyé de mon iPhone